



Sébastien GUILLOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
Tél : 06 99 65 83 68

2658 Route d'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

7 Boulevard de Touraine
49300 CHOLET

sguillois@cogep.fr
www.cogep.fr

Association ETIC'ASSO
43 RUE PAUL LIGNEUL
72000 LE MANS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Membres de l'association,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ETIC'ASSO** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable relative à la première application du règlement ANC n°2022-06 exposé dans la note « 3.1 Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 29 juin 2026

COGEP AUDIT

Sébastien GUILLOIS

Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS 2025

ETIC'ASSO

Siège 43 rue Paul Ligneul - 72000 LE MANS



02 43 47 00 30



02 43 47 00 39

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Exercice du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

ETIC'ASSO

43 rue Paul Ligneul

72 000 LE MANS

- BILAN

- . Actif
- . Passif

- COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

- ANNEXE

- . Présentation de l'association
- . Evénements marquants de l'exercice
- . Règles et méthodes comptables
- . Autres informations
- . Tableau variation des immobilisations
- . Tableau variation des amortissements
- . Tableau variation des provisions
- . Etat des créances et des dettes
- . Etat des fonds propres
- . Etat des filiales
- . Etat des charges à payer
- . Tableau des concours publics reçus

A C T I F		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et va		7 636,80	-848,54	6 788,26
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage industriel		14 737,43	-982,49	13 754,94
Autres immobilisations corporelles, en cours, avances et acom		556 444,13	-12 856,54	543 587,59
23 093,53				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations		10 029,89		10 029,89
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières		11 065,18		11 065,18
10 014,89				
TOTAL II		599 913,43	-14 687,57	585 225,86
44 037,89				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL III				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés		69 180,21		69 180,21
375,00				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances		8 000,00		8 000,00
8 000,00				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		10 582,69		10 582,69
371 849,99				
TOTAL IV		87 762,90		87 762,90
380 224,99				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL		687 676,33	-14 687,57	672 988,76
424 262,88				

PASSIF	Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	43 210,92	43 210,92
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	168 418,89	168 418,89
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Autres réserves	239 247,25	239 247,25
Report à nouveau		
Report à nouveau	-87 429,26	-73 817,63
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-13 611,63	
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	-39 019,46	-13 611,63
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	324 428,34	363 447,80
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	229 960,77	
Provisions réglementées		
	TOTAL I	554 389,11363 447,80
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL II	
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL III	
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés		
Emprunts Obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 566,35	28 146,93
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	19 986,72	
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	15 656,36	
Autres dettes		
Autres dettes	46 390,22	32 668,15
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	20 000,00	
	TOTAL V	118 599,6560 815,08
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
	TOTAL VI	
TOTAL GENERAL	672 988,76	424 262,88

Compte de résultat

ETIC'ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté au :	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	125 253,39	99,75			125 253,39	
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	125 253,39	99,75			125 253,39	
Concours publics et subvt° exploitation	84 243,63	67,09	37 500,00	68,10	46 743,63	124,65
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	84 243,63	67,09	37 500,00	68,10	46 743,63	124,65
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits			2,36	0,00	-2,36	-100,00
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	209 497,02	166,85	37 502,36	68,10	171 994,66	458,62
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	125 562,85	100,00	55 069,33	100,00	70 493,52	128,01
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	7 475,73	5,95			7 475,73	
Salaires	87 885,06	69,99			87 885,06	
Cotisations sociales	20 122,02	16,03			20 122,02	
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	14 687,57	11,70			14 687,57	
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations cédées						
Report en fonds dédiés						
Autres charges			925,33	1,68	-925,33	-100,00
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	255 733,23	203,67	55 994,66	101,68	199 738,57	356,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-46 236,21	-36,82	-18 492,30	-33,58	-27 743,91	150,03
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	7 952,75	6,33	5 760,67	10,46	2 192,08	38,05
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	7 952,75	6,33	5 760,67	10,46	2 192,08	38,05
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV						
RESULTATS FINANCIERS	7 952,75	6,33	5 760,67	10,46	2 192,08	38,05
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-38 283,46	-30,49	-12 731,63	-23,12	-25 551,83	200,70
Produits exceptionnels						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V						
Charges exceptionnelles						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	736,00	0,59	880,00	1,60	-144,00	-16,36

Compte de résultat

ETIC'ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII	736,00	0,59	880,00	1,60	-144,00	-16,36
PRODUITS	217 449,77	173,18	43 263,03	78,56	174 186,74	402,62
CHARGES	256 469,23	204,26	56 874,66	103,28	199 594,57	350,94
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-39 019,46	-31,08	-13 611,63	-24,72	-25 407,83	186,66
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2025

1) PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Etic Asso est en 2025 composée d'une structure Etic Eveil.

Les autres activités d'insertion sont en sommeil actuellement.

2) EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été marquée par l'ouverture de la structure Etic Eveil, crèche à vocation d'insertion professionnelle au 1^{er} septembre 2025.

Le recrutement de la Directrice s'est fait début juin 2025 afin d'organiser les différentes étapes de la structure.

Ce projet novateur, à fort impact social, vise à concilier accueil de la petite enfance et accompagnement vers l'emploi de parents en parcours d'insertion.

Tout au long de l'année, l'ensemble des efforts de l'équipe a été mobilisé autour de la structuration, du financement, de la planification et de la consolidation du projet. Le rapport d'activité 2025 retrace les avancées majeures de l'année 2025, les partenariats noués, les arbitrages réalisés et les perspectives ouvertes.

3) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au niveau des règles et méthodes comptables, l'activité associative s'insère dans la vie économique et sociale d'un pays et la comptabilité rend compte de cette activité. Elle se doit de respecter les normes comptables générales. Rendre compte des spécificités des associations, fondations et autres entités sans but lucratif suppose l'affirmation d'un référentiel spécifique. Ce référentiel est précisé avec la parution du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le dispositif réglementaire qui a introduit la réforme du plan comptable des associations et fondations applicable au 1^{er} janvier 2020 se trouve complété par un règlement spécifique qui vise plus particulièrement les organismes gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Ce règlement, référencé ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, vient s'appuyer sur les dispositions du Plan comptable général et du plan comptable particulier des associations (ANC n° 2018-06). Il émet des règles spécifiques aux organismes gestionnaires d'ESSMS. Les présents comptes ont été établis conformément aux règlements 2020-08, 2021-02, 2022-02, 2022-04, 2022-06 et 2023-03.

Le Code de l'action sociale et des familles impose des règles d'affectation des fonds propres ainsi que, en cas de cessation ou de transfert d'activité d'un établissement, une obligation de restitution des financements publics dans certains cas identifiés. Ces règles sont confirmées. Comme le précise l'article R.314-81 du Code de l'action sociale et des familles, nous appliquons le plan comptable M22bis destiné aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

Comme indiqué ci-dessus, les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Changements de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 3.1.1.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers, voir ci-après 3.1.2.

3-1-1 Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Il n'y a eu aucun produit de cession à constater au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et aucune valeur nette comptable des immobilisations à constater au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations étaient à enregistrer dans le résultat exceptionnel. Or, il n'y a eu aucun produit de cession à constater en « Produits exceptionnels » et aucune valeur nette comptable des immobilisations à constater en « Charges exceptionnelles ».

• **Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat**

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 6 074.68 €.

Au 31 décembre 2024, elles auraient figuré en « Produits exceptionnels » : montant 0 €.

• **Autres produits et charges sur opérations de gestion**

Au 31 décembre 2025, les produits et charges liés à des exercices antérieurs, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres produits de gestion courante » pour 0 € et au poste « autres charges de gestion courante » pour 0 €.

Au 31 décembre 2024, les produits et charges liés à des exercices antérieurs sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits liés à des exercices antérieurs figurent en « Produits exceptionnels sur opérations de gestion » pour 0 € et les charges liées à des exercices antérieurs figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour 0 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, aucun « transfert de charges » inscrit parmi les produits d'exploitation, produits financiers ou produits exceptionnels n'a été enregistré sur l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2025, aucun élément de cette nature n'a été constaté.

3-1-2 Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Seul impact, les immobilisations corporelles en cours sont regroupées avec les autres immobilisations corporelles ;

Au 31/12/2024, il s'agissait d'immobilisations en cours pour 23 093.53€ et au 31/12/2025, il ne s'agit que d'immobilisations corporelles.

Vous trouverez en page suivante les comptes annuels au 31 12 2024 certifiés

A C T I F	Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois			31/12/2023 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et va				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	23 093,53		23 093,53	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être c				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	10 014,89		10 014,89	10 014,89
Autres	10 929,47		10 929,47	
TOTAL I	44 037,89		44 037,89	10 014,89
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	375,00		375,00	375,00
Créances reçus par legs ou donations				
Autres	8 000,00		8 000,00	28 000,00
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	371 849,99		371 849,99	384 218,14
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	380 224,99		380 224,99	412 593,14
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	424 262,88	0,00	424 262,88	422 608,03

PASSIF		Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois	31/12/2023 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres complémentaires		43 210,92	43 210,92
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		168 418,89	470 467,22
Autres réserves		239 247,25	239 247,25
Report à nouveau			
Report à nouveau		-73 817,63	-373 513,96
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		-13 611,63	-2 352,00
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		363 447,80	377 059,43
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I		363 447,80	377 059,43
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds dédiés			
TOTAL II			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
TOTAL IV			
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		28 146,93	1 500,00
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales			2 569,52
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		32 668,15	41 479,08
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL V		60 815,08	45 548,60
Ecart de conversion Passif			
Ecart de conversion Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		424 262,88	422 608,03

Compte de résultat

ETIC'ASSO

Exercice 2024 du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Arrêté au : 31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)						
Production vendue (services)						
Chiffre d'affaire						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	37 500,00	68,10			37 500,00	
Reprises/prov. & amort, transf. de charge						
Autres produits	2,36	0,00	8 286,06	24,96	-8 283,70	-99,97
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	37 502,36	68,10	8 286,06	24,96	29 216,30	352,60
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	55 069,33	100,00	33 202,18	100,00	21 867,15	65,86
Impôts, taxes et versements assimilés			1 775,66	5,35	-1 775,66	-100,00
Salaires et traitements			-2 267,19	-6,83	2 267,19	-100,00
Charges sociales			-1 404,69	-4,23	1 404,69	-100,00
Dotation						
Autres charges	925,33	1,68	1 087,80	3,28	-162,47	-14,94
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	55 994,66	101,68	32 393,76	97,57	23 600,90	72,86
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-18 492,30	-33,58	-24 107,70	-72,61	5 615,40	-23,29
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	5 760,67	10,46	22 176,70	66,79	-16 416,03	-74,02
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	5 760,67	10,46	22 176,70	66,79	-16 416,03	-74,02
Charges financières						
Charges financières						
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI						
RÉSULTATS FINANCIERS	5 760,67	10,46	22 176,70	66,79	-16 416,03	-74,02
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-12 731,63	-23,12	-1 931,00	-5,82	-10 800,63	559,33
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII						
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices	880,00	1,60	421,00	1,27	459,00	109,03
TOTAL X	880,00	1,60	421,00	1,27	459,00	109,03
PRODUITS	43 263,03	78,56	30 462,76	91,75	12 800,27	42,02
CHARGES	56 874,66	103,28	32 814,76	98,83	24 059,90	73,32
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-13 611,63	-24,72	-2 352,00	-7,08	-11 259,63	478,73
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectées						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-13 611,63	-24,72	-2 352,00	-7,08	-11 259,63	478,73

3.2 METHODES D'EVALUATION ET CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

1/ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels :	1 à 3 ans
- Agencements, aménagements :	5 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Matériel et outillage :	2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique :	1 à 5 ans
- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

2/ Immobilisations financières, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du différentiel.

3/ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il a été procédé à la compensation des comptes de liaison afin de ne pas altérer le total du bilan.

4) AUTRES INFORMATIONS

A) Honoraires des Commissaires Aux Comptes (CAC)

Le montant des honoraires comptabilisés en 2025 pour le contrôle légal des comptes et des services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle des comptes s'établit à 3 000 Euros.

B) Effectif au 31/12/2025

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Exercice 2024</u>
<u>Total</u>	3.12	Néant

C) Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne figurent pas dans le compte de résultat mais font l'objet d'une information dans cette annexe.

Montant non significatif sur l'exercice 2025.

Immobilisations

ETIC'ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles			7 636.80
Immobilisations incorporelles			7 636.80
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			14 737.43
Install générales, agenc. et aménag. divers			511 678.62
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			44 765.51
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	23 093.53		
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	23 093.53		571 181.56
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	10 014.89		15.00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	10 929.47		135.71
Immobilisations financières	20 944.36		150.71
Total Général	44 037.89		578 969.07

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles			7 636.80	
Immobilisations incorporelles			7 636.80	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			14 737.43	
Install générales, agenc. et aménag. divers			511 678.62	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			44 765.51	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	23 093.53			
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	23 093.53		571 181.56	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			10 029.89	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			11 065.18	
Immobilisations financières			21 095.07	
Total Général	23 093.53		599 913.43	

Amortissements

ETIC'ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles		848.54		848.54
Immobilisations incorporelles		848.54		848.54
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage		982.49		982.49
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers		11 275.56		11 275.56
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 580.98		1 580.98
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles		13 839.03		13 839.03
Total Général		14 687.57		14 687.57

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développem					
Autres postes d' immobilisations incorporelles	848.54				
Immobilisations incorporelles	848.54				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagement					
Installations techniques, matériel et outillage	982.49				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements c	11 275.56				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 580.98				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	13 839.03				
Total Général	14 687.57				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions

ETIC'ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges				
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général				
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

Créances et Dettes

ETIC'ASSO

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 065.18	11 065.18	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	69 180.21	69 180.21	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	8 000.00	8 000.00	
Charges constatées d'avance			
Total général	88 245.39	88 245.39	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements accordés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 566.35	16 566.35		
Personnel et comptes rattachés	3 762.32	3 762.32		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 447.83	15 447.83		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	776.57	776.57		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 656.36	15 656.36		
Groupes et associés				
Autres Dettes	46 390.22	46 390.22		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	20 000.00	20 000.00		
Total général	118 599.65	118 599.65		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

ETAT DES FONDS PROPRES - VARIATION SUR L'EXERCICE

En application des nouveaux règlements (ANC 2018-06 et 2019-04), les fonds associatifs deviennent des fonds propres.

RUBRIQUE	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Autres fonds propres sans droit de reprise	43 210,92			43 210,92 €
	43 210,92 €	0,00 €	0,00 €	43 210,92 €
Réserves				
Réserve de compensation	168 418,89 €			168 418,89 €
Autres réserves	239 247,25 €			239 247,25 €
	407 666,14 €	0,00 €	0,00 €	407 666,14 €
Report à nouveau				
	-73 817,63 €	-13 611,63 €		-87 429,26 €
	-73 817,63 €	-13 611,63 €	0,00 €	-87 429,26 €
Résultat de l'exercice				
* Déficit au 31/12/2024	-13 611,63 €		-13 611,63 €	0,00 €
* Déficit au 31/12/2025		-39 019,46 €		-39 019,46 €
	-13 611,63 €	-39 019,46 €	-13 611,63 €	-39 019,46 €
Subventions d'investissement				
* Subvention CAF PIAGE 2025		119 976,43 €	2 666,14 €	117 310,29 €
* Subvention FONDATION DE FRANCE. 2025		20 000,00 €	666,67 €	19 333,33 €
* Subvention LE MANS METROPOLE 2025		30 000,00 €	666,67 €	29 333,33 €
* Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL 72 - 2025		10 000,00 €	333,33 €	9 666,67 €
* Subvention CAF FIPE 2025		10 000,00 €	222,22 €	9 777,78 €
* Subvention CAF PLAN LUTTE PAUVRETE 2025		20 000,00 €	444,44 €	19 555,56 €
* Subvention CAF ACTION SOCIAL INFORMATIQUE 25		2 655,99 €	295,11 €	2 360,88 €
* Subvention CAF ACTION SOCIAL EQUIPEMENT 2025		23 403,03 €	780,10 €	22 622,93 €
	0,00 €	236 035,45 €	6 074,68 €	229 960,77 €
TOTAL FONDS PROPRES	363 447,80 €	183 404,36 €	-7 536,95 €	554 389,11 €

ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)	Capital	Autres capitaux propres	Quote- part du capital détenue (en pourcenta ge)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ESPACE DEVELOPPEMENT	10 000 €	139 534 €	100%	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	901 776 €	25 074 €	0 €

ETAT DES CHARGES A PAYERAu BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
4081 - Fournisseurs, Factures non parvenues	7 592	1 500
4282 - Personnel, dettes provision congés payés	2 125	0
4382 - Org sociaux, charges s/prov congés payés	1 036	
4686 - Autres charges à payer	7 775	2 404
Charges à payer	18 528	3 904

DETAIL DES CONCOURS PUBLICS RECUS

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
ASP Aide aux postes CDD Insertion		
DDETS Fonctionnement FIPE 2023 et 2024		37 500,00
DDETS Fonctionnement FIPE 2025	17 500,00	
CAF FIPE Fonctionnement 2023 et 2024	27 500,00	
CAF FIPE Fonctionnement 2025	17 500,00	
CAF Action social AVIP acompte 2025	10 080,00	
ASP Aide aux postes CDD Insertion	1 395,39	
Total CONCOURS PUBLICS RECUS	73 975,39	37 500,00

COGEP



WE ARE AN INDEPENDENT MEMBER OF
THE GLOBAL ADVISORY
AND ACCOUNTING NETWORK